



A programme funded by the
European Union



ALGERIA
Country Report

ALGERIA COUNTRY REPORT *(in French)*

ETAT DES LIEUX DE LA CULTURE ET DES ARTS

Decembre 2018

By Reem Hg Furjani, Founder and Managing Director at Scene (2018)

This report has been produced with assistance of the European Union. The content of this report is the sole responsibility of the Technical Assistance Unit of the Med- Culture Programme. It reflects the opinion of contributing experts and can in no way be taken to reflect the views of the European Commission.

1- INTRODUCTION ET CONTEXTE

CONTEXTE

Après avoir subi 132 années de colonisation française appuyée par une politique culturelle coloniale façonnée au plus haut niveau de l'Etat¹, l'Algérie a œuvré, dès son indépendance en 1962, à retrouver et valoriser les fondements de son identité culturelle. Parmi les chantiers engagés, celui de la restructuration du secteur culturel revêtait un caractère particulièrement important.

Après une première période qui s'est étendue de **1962 à 1989** et pendant laquelle le secteur culturel a été géré selon le modèle socialiste, voire soviétique (l'Etat définissait, d'une façon exclusive, les moyens et les objectifs de la culture), le secteur culturel a été abandonné pendant la guerre civile, entre **1990 et 2000**, après que l'Etat s'est désengagé du secteur. S'en est suivi la période allant de **2000 à 2015**, pendant laquelle l'Etat, reprenant des forces, est revenu plus fort que jamais pour instaurer une stratégie culturelle hégémonique. Cette stratégie lui a permis, en à peine quelques années, de contrôler le secteur dans son ensemble pour devenir pratiquement à la fois le seul régulateur et le seul entrepreneur. **Mais l'année 2016** a été caractérisée par la baisse drastique des ressources octroyées au secteur culturel (-62% entre 2015 et 2016), marquant ainsi un nouveau tournant dans l'histoire de la gestion des affaires culturelles en Algérie.

Epargnée jusque-là par les coupes budgétaires, la culture a été, depuis l'accession d'Abdelaziz Bouteflika au pouvoir en 1999, une priorité pour les autorités publiques. Ainsi, entre 2003 et 2013, le budget de la culture a été multiplié par 8 pour atteindre le montant historique de 561 millions de dollars en 2015. Dès l'an 2000, plusieurs manifestations culturelles d'envergure ont été organisées pour vendre une image colorée d'une Algérie meurtrie par une guerre civile dévastatrice. Ainsi, de l'année de l'Algérie en France (2003) à

¹ Risler C., 2004, *La politique culturelle de la France en Algérie*, Ed. L'Harmattan, Paris.



A programme funded by the
European Union



Constantine capitale de la culture arabe (2015), en passant par Tlemcen capitale de la culture islamique (2011), une dizaine d'évènements culturels se sont succédés, engloutissant au passage quelque 2 milliards de dollars. Alors que le ministère de la Culture a dépensé 3,2 milliards de dollars entre 2006 et 2016, aucun impact socioéconomique de ces manifestations n'a pu être mesuré à ce jour. Mais en 2016, suite à la chute des prix du pétrole, le budget du ministère de la Culture a connu une baisse historique de 63%. Engagé dans des dépenses fixes faramineuses depuis une dizaine d'année, les conséquences de la baisse du budget consacré à la culture sur le ministère de la Culture ont été immédiates : gel d'une dizaine de projets de construction d'infrastructures culturelles, suppression de 130 festivals parmi les 200 existants et gel des salaires de centaines de fonctionnaires dans le secteur de la culture.

Ainsi, pour répondre à la situation d'urgence, l'actuel ministre en charge de la culture, Azzedine Mihoubi (depuis 2015), a multiplié les déclarations pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur culturel : « *Nous sommes arrivés à la conclusion que la libération de l'activité culturelle est une nécessité, que nous devons nous défaire de l'idée que l'Etat seul doit produire de la culture* »². La nouvelle approche a été saluée par le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) : « *Nous sommes honorés de pouvoir faire partie du grand projet fédérateur de Monsieur le Ministre de la Culture qui a pris sur lui, aujourd'hui, d'ouvrir le secteur à l'investissement privé* »³. Mais entre les paroles et les actions, la réalité sur le terrain quant à la promotion du secteur privé est toute autre.

INTRODUCTION

Alors que seulement quelques études indépendantes qui s'intéressent à la structure du secteur culturel en Algérie ont été réalisées ces dix dernières années, très peu de statistiques et d'analyses « officielles » ont été publiées par les autorités en charge de culture. Ce manque d'information, jumelé à l'absence d'une politique culturelle nationale, a généré un flou qui caractérise aujourd'hui le secteur culturel dans son ensemble : qui fait quoi ? Quels sont les objectifs de la culture en Algérie ? Quels sont les moyens humains et financiers mobilisés ? Combien d'Algériens fréquentent les théâtres, les cinémas, les musées ? Ce sont autant de questions qui restent sans réponses précises. Ce flou est d'autant plus regrettable que le ministère de la Culture est doté de moyens financiers qui lui permettent, s'il le souhaite, de réaliser des études et des analyses approfondies sur le secteur dans le but de traiter les lacunes observées.

² Déclaration du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, le 07/10/2017 au forum du quotidien « El Hiwar ».

³ Discours du représentant du FCE lors de la rencontre nationale sur l'investissement culture, Palais de la culture, Alger, 29/11/2015.



A programme funded by the European Union

Mais entretenir ce flou est aussi une manière d'éviter de « rendre compte » aux citoyens, notamment en matière de critères de sélection et de financement des projets culturels. La Cour des comptes, juridiction financière chargée principalement de contrôler la régularité des comptes publics, a épinglé, à maintes reprises, la gestion opaque de certains fonds, créés à travers des « comptes spéciaux » affectés surtout aux grandes manifestations culturelles⁴. Le ministère de la Culture puise dans ces comptes ainsi que dans son budget annuel défini dans la loi de finances pour financer les différentes institutions et activités sous sa tutelle. Et pour multiplier ces « comptes spéciaux », dans le but d'augmenter indirectement son budget, le ministre de la Culture procède, depuis quelques années, à la multiplication des manifestations culturelles d'ampleur. Ainsi, l'année de l'Algérie en France en 2003, Alger capitale de la culture Arabe en 2007, le Festival panafricain d'Alger en 2009, Tlemcen capitale de la culture islamique en 2011 et la célébration du cinquantenaire de l'indépendance en 2012, ont permis de maintenir le budget de la culture à un niveau élevé (voir section 3.8) pour financer notamment une centaine de festivals annuels institutionnalisés⁵, extrêmement budgétivores.

A partir de 2007, année de l'organisation de la manifestation "Alger capitale de la culture Arabe", le budget de la culture en Algérie a augmenté d'une façon spectaculaire. De seulement 38 millions de dollars en 2005, il a atteint son niveau historique de 561 millions de dollars en 2012, année qui a coïncidé avec la célébration du cinquantenaire de l'indépendance. En 2014, le budget de la culture a atteint 314 millions de dollars, dont 16% sont destinés à l'organisation de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe 2015. Pour la première fois, un budget pour une grande manifestation a été directement intégré au budget du ministère et non pas, comme auparavant, versé dans un « compte spécial ».

Mais cette la situation a changé depuis 2016, l'année où le budget de la culture a enregistré une baisse de 63%, bousculant ainsi les procédures et excluant toute possibilité d'organiser un événement culturel d'envergure.

2- OBJECTIFS, STRATEGIES ET GOUVERNANCE

OBJECTIFS ET STRATEGIES

Au départ de la France en 1962, l'Etat naissant a intégré aussitôt les deux composantes de l'identité algérienne dans sa première Constitution de 1963, à

⁴ « Fonds spéciaux : des milliards détournés ou mal gérés ». Site TSA (Tout sur l'Algérie), 09.11.2014. Dernière consultation le 20.01.2015. <http://www.tsa-algerie.com/2014/11/09/tsa-sest-procure-le-rapport-de-la-cour-des-comptes-fonds-speciaux-des-milliards-detournes-ou-mal-geres/>

⁵ Gérés initialement par des associations, le ministère décide par décret de les financer à 100%. En contrepartie, le ministère les met sous sa tutelle. Il nomme le commissaire du festival et participe à l'orientation esthétique et politique de l'évènement.



A programme funded by the
European Union



savoir l'arabité et l'islamité, et dans une moindre mesure, l'africanité. Par la suite, l'amazighité a été reconnue comme pilier de l'identité algérienne à travers la nationalisation –et non pas l'officialisation– de la langue amazigh dans la Constitution de 1996.

Officiellement, les objectifs de l'Etat en matière de culture ont été conçus pour protéger et promouvoir la grande variété des particularismes culturels et régionaux du peuple algérien⁶. Mais dans les faits, les Algériens sont invités à se reconnaître dans une identité unique, figée dans le premier texte fondateur de l'Etat algérien, à savoir l'Appel du 1er novembre 1954⁷, un appel qui a façonné profondément l'idéologie dominante. Cette idéologie, qui définit l'algérianité par deux seules composantes identitaires, c'est-à-dire l'arabité et l'islamité, s'accommode mal de la diversité des expressions culturelles pourtant si chère aux discours officiels. Ce paradoxe ne peut être entretenu qu'en occultant certains aspects de la mémoire algérienne et en vidant les identités régionales de leur substance. La sclérose qui frappe les expressions culturelles régionales participe du même déni⁸.

Le Festival de promotion des architectures de terre à l'EPAU, le Festival de l'habit traditionnel au palais des Raïs, ou celui de l'Imzad à Tamanrasset, sont mis en vitrine. Pourtant, ils confondent architecture, art, arts décoratifs et artisanat, et contribuent ainsi à figer les expressions culturelles des populations qui les portent, pour les enfermer dans une tradition, rendant difficile le renouvellement ou l'hybridation des genres : c'est la folklorisation⁹. La folklorisation ne se résume pas à l'élimination de l'art des communautés dominées, mais elle procède de la sélection, voire de la création d'un art populaire dévalorisant, dans la mesure où il ne représente pas un « art de vivre », mais le banal vécu quotidien¹⁰.

Cette situation explique en partie pourquoi l'Algérie n'a pas encore ratifié la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle de 2005, car son contenu met à mal une situation de statu quo culturel entretenue par l'Etat depuis l'indépendance, dans la mesure où cette convention appelle les parties à créer, sur leur territoire, un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux pour qu'ils puissent créer, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès.

⁶ « La prise en compte de la diversité culturelle, c'est-à-dire la défense et la promotion du patrimoine culturel constituent pour nous, une exigence de la démocratie. ». Propos de Mme Khalida Toumi, ministre de la culture entre 2002 et 2014. Discours à la sixième réunion régionale en vue de la promotion de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

⁷ Lire l'Appel ici (dernière consultation le 20.01.2014) : <http://www.el-mouradia.dz/francais/symbole/textes/1nov54.htm>

⁸ Cazeaux M., 2013, « Algérie 2012 : célébrer l'Indépendance de l'Algérie sans les Algériens », dans L'Année du Maghreb, IX, 299-319.

⁹ Idem

¹⁰ Lavoie G., 1986, « Identité ethnique et folklorisation : le cas des Mongols de Chine », *Anthropologie et Sociétés*, Volume 10, numéro 2, p. 57-74.



A programme funded by the
European Union



Sans réelle rupture avec la politique culturelle coloniale¹¹, l'Etat Algérien se trouve aujourd'hui mal à l'aise face à la diversité des expressions culturelles des citoyens Algériens. Et pour cause, il a reproduit, dès l'indépendance du pays, les mêmes réflexes d'hégémonie, plus ou moins en intensité selon les périodes. Depuis une dizaine d'année, folklorisation, censure, institutionnalisation, mise sous tutelle et patronage systématique sont les principales caractéristiques de la ligne de conduite de l'Etat en matière de culture.

L'avènement de la chute drastique dans le budget de la culture est en train de transformer la donne, mais également les mentalités. En effet, considérée jusque-là comme la seule mission de l'Etat, le développement culturel est désormais officiellement ouvert aux entrepreneurs indépendants et privés, du moins dans le discours. Le défi, pour les autorités en charge de la culture est d'aujourd'hui de transformer ce discours en actions, et ceci en lançant un programme de réformes d'envergure, qui permettrait de lever les goulots d'étranglement sur un secteur culturel longtemps marqué par l'hégémonie exercée par l'Etat.

GOUVERNANCE

Le mode de gouvernance du secteur culturel en Algérie est basé sur une grande centralisation des affaires culturelles au niveau du ministère de la Culture. Ce dernier déploie, à travers les 371 établissements sous sa tutelle, son hégémonie sur le secteur (voir tableau n°01).

Au niveau régional, le ministère est représenté par les Directions de la culture implantées dans les 48 wilayas (préfectures) du pays. Sur le plan structurel, les Directions de la culture regroupent les services chargés de la culture au niveau des wilayas et sont organisés en bureaux. Ils comprennent quatre services dont celui des « Arts et lettres » et celui du « Patrimoine ». Le directeur de la culture est nommé par décret présidentiel sur proposition du ministère chargé de la Culture. Les Directions de la culture sont financées directement par le ministère de la Culture. Leur influence est très importante dans les régions. En 2014, le budget global notifié aux 48 directions à travers le pays s'élevait à environ 22 millions de dollars (voir tableau 08).

Par ailleurs, la législation et la réglementation culturelles permettent au ministère de la Culture de définir les statuts des organismes sous sa tutelle, mais aussi de réguler l'activité culturelle et artistique dans son ensemble.

¹¹ Kessab A., 2012, "Algeria : from colonial to hegemonic cultural policy", Pambazuka News, Issue 604 : <http://www.pambazuka.net/en/category/features/85128>



A programme funded by the European Union

Le secteur culturel privé¹² a une action très limitée et ne joue qu'un rôle mineur dans le secteur, et ceci malgré la volonté des autorités publiques, du moins en apparence, d'ouvrir le secteur aux entrepreneurs privés qui continuent de faire face à des obstacles importants en matière d'investissement culturel. L'édition est l'activité privée la plus répandue. Environ 80 maisons d'édition travaillent dans le secteur qui est largement subventionné par l'Etat. Avec un réseau de distribution très limité (seulement 67 librairies recensées à travers le territoire national) et le prix des livres très élevés, le secteur de l'édition connaîtrait, sans les subventions de l'Etat, de grandes difficultés.

Le secteur culturel indépendant (associations, fondations, etc.) est quant à lui encore à l'état embryonnaire. Les associations culturelles et artistiques bénéficient de seulement 0,2% du budget global consacré à la culture et sont souvent inactives, d'autant plus que l'appareil législatif a instauré des règles rigides qui ne donnent qu'un espace limité aux initiatives culturelles et artistiques indépendantes¹³.

Tableau n°1 : Nombre d'établissements par discipline et par statut sous tutelle du ministère de la Culture¹⁴

	Etablissement public à caractère administratif	Établissement public à caractère industriel et commercial	Etablissement public à caractère scientifique et technologique	TOTAL
Théâtres	-	18	-	18
Offices	6	8	-	14
Ballet	-	1	-	1
Orchestre	-	1	-	1
Centres	7	1	3	11
Annexe du Centre national des manuscrits	2	-	-	2
Bibliothèque nationale, BLP et BPLP	192	-	-	192
Musées publics nationaux	22	-	-	22
Musées de site	23	-	-	23
Palais de la culture	3	-	-	3
Agences	1	2	-	3
Maisons de culture	45	-	-	45

¹² Dans ce document, on entend par secteur culturel privé les entreprises privées (dotées d'un registre de commerce, telles que les SARL et les SA), et dont l'objectif principal est le profit.

¹³ « La machine de la législation et de la réglementation culturelle en Algérie s'épuise ». Interview avec Ammar Kessab. elwatan.com, 21.07.2013.

¹⁴ Annuaire statistique 2011-2014, ministère de la Culture.



A programme funded by the European Union

Annexe de la Maisons de culture	4	-	-	4
Ecoles supérieures de formation artistique	4	-	-	4
Instituts régionaux de la formation musicale	16	-	-	16
Ecoles supérieures des Beaux-arts	11	-	-	11
Ensemble national Algérien de musique andalouse	-	1	-	1
Total	336	32	3	371

3- LEGISLATION ET FINANCEMENT

LEGISLATION

Dès son indépendance en 1962, l'Algérie a commencé à légiférer dans le secteur culturel pour gérer les infrastructures existantes. Globalement, quatre périodes ont marqué l'histoire de la législation et la réglementation culturelles en Algérie :

Première période (1962-1988) : Entre 1962, date de l'indépendance de l'Algérie et 1988, date des violentes émeutes qui ont mis fin au socialisme pour ouvrir la porte au multipartisme et à l'économie de marché, le nombre des textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur culturel n'a pas été très important. Les textes publiés dans cette période allaient pratiquement tous dans le sens d'une politique culturelle socialiste, caractérisée par la prédominance des autorités sur les structures et les organismes culturels. Ces textes concernaient surtout les statuts et les modes d'organisation des organismes culturels publics dans le domaine du cinéma.

Deuxième période (1988-2002) : Cette deuxième période, marquée par l'arrêt du processus électoral en 1991 dans un contexte de crise économique puis une crise sécuritaire majeure, a connu pratiquement l'arrêt de la législation et la réglementation culturelles. Ceci était dû au quasi arrêt des activités du ministère en charge de la culture : le gouvernement, dépassé par la crise économique et sécuritaire, a abandonné le secteur culturel. Il avait dès 1994 cessé de financer les structures culturelles publiques pour ne financer que quelques petits projets artistiques. Face à cette réalité, le Théâtre national Algérien (TNA), mais aussi le Théâtre régional d'Oran (TRO) et le Théâtre régional de Constantine (TRC) ont



A programme funded by the
European Union



fermé leurs portes pour ouvrir plusieurs années plus tard, au début des années 2000.

Troisième période (2002-2014) : Après que les situations économique et sécuritaire se sont améliorées, le ministère en charge de la culture a repris des forces dès 2002, une année marquée par l'arrivée de Khalida Toumi, ministre de la culture qui est demeurée en poste jusqu'en 2014 avant de laisser la place à Nadia Labidi (ministre de la culture entre 2014 et 2015). Dopé par un budget de plus en plus important à partir de 2003, le ministère de la Culture a fait de la législation et de la réglementation culturelle un moyen pour réorganiser le secteur et instaurer sa stratégie. Ainsi, une législation et une réglementation très denses ont marqué cette troisième période sur laquelle nous allons nous concentrer dans le présent rapport. Ce choix est motivé par le fait que cette période, en plus du fait qu'elle a connu la publication dans le journal officiel d'un nombre très important de textes législatifs et réglementaires décisifs, elle a vu s'opérer des bouleversements majeurs dans le secteur culturel, qui ont considérablement modifié le paysage culturel et artistique en Algérie.

Quatrième période (2014-2018) : le départ de la ministre de la culture Khalida Toumi en 2014 du ministère de la Culture, après 12 ans à la tête de cette autorité de cette entité gouvernementale, a coïncidé avec le début de la chute des prix du pétrole, et ainsi le début de la baisse opérée sur le budget consacré à la culture. Cette situation a impacté directement la législation culturelle. En 2015, le nombre de textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de la culture a chuté à 29 textes, marquant ainsi une baisse de 98 textes par rapport à 2014. Cette situation s'explique, en plus de la conjoncture difficile qui commençait à se faire sentir en 2015, au changement de ministre, dont l'orientation stratégique n'était pas de continuer à réguler le secteur à outrance.

La législation et réglementation culturelle en Algérie (2002-2014) :

La période allant de 2002 à 2014 est la plus importante à analyser, en ce sens où elle constitue une rupture avec les périodes précédentes, et ceci par le nombre très important de textes législatifs et réglementaires publiés et l'impact profond que ceux-ci ont opéré sur le secteur culturel et artistique.

L'arrivée en 2002 de la ministre de la culture Khalida Toumi est allée de pair avec une évolution croissante du budget de la culture que le gouvernement a dopé par des enveloppes spéciales débloquées pour financer des manifestations culturelles d'envergure (Année de l'Algérie en France, Alger capitale de la culture Arabe, Festival panafricain d'Alger, Tlemcen capitale de la culture Islamique, Cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, Constantine capitale de la culture Arabe). Cette manne financière a permis de lancer plusieurs projets dans le secteur (création de nouveaux organismes, organisation de plusieurs



A programme funded by the European Union



festivals, etc.) qu'il fallait accompagner par une panoplie de textes censés leur donner un cadre légal et structurel.

Nous avons dénombré 548 textes législatifs et réglementaires « importants » relatifs au secteur culturel publiés entre 2002 et 2012¹⁵, mais nous estimons que le nombre réel dépasse en 2014 les 1200 textes si on prend en considération d'autres textes relatifs notamment aux nominations, remplacement et cessation de fonctions de personnels du ministère de la Culture et des membres des conseils d'administration des organismes culturels, etc.

Parmi les 548 textes que nous avons dénombrés dans cette décennie, 297 sont des arrêtés¹⁶ ministériels, 119 sont des arrêtés interministériels, 130 décrets¹⁷, une seule ordonnance¹⁸ et une seule loi¹⁹ (voir le tableau 01 ci-dessous).

Tableau n°02 : Textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur culturel publiés entre 2002 et 2012 en Algérie²⁰

Année	Arrêtés	Arrêtés Inter.	Décrets	Ordonnances	Lois	TOTAL
2017	11	2	1	0	0	14
2016	21	5	5	0	0	31
2015	9	15	5	0	1 ²¹	29
2014	96	24	7	0	0	127
2013	54	31	19	0	0	104
2012	33	24	19	0	0	76
2011	52	9	14	0	1 ²²	76
2010	49	12	12	0	0	73
2009	32	16	19	0	0	67
2008	41	7	16	0	0	64

¹⁵ Kessab A., 2014, « Législation et réglementation culturelle en Algérie », Ed. El Mawred El Thaqafy, Le Caire.

¹⁶ Un arrêté est une décision exécutoire à portée générale ou individuelle émanant d'un ou plusieurs ministres (arrêté ministériel ou interministériel).

¹⁷ Un décret est un acte exécutoire à portée générale ou individuelle pris par le Président de la République ou par le Premier ministre qui exerce le pouvoir réglementaire.

¹⁸ Une ordonnance est une mesure prise par le gouvernement dans des matières relevant normalement du domaine de la loi. Le gouvernement ne peut prendre des ordonnances que s'il y a été habilité par le Parlement. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication. Elles ne prennent toutefois valeur législative qu'après avoir été ratifiées par le Parlement dans un délai fixé.

¹⁹ Une loi est un texte adopté par le Parlement et promulgué par le Président de la République, soit sur proposition des parlementaires (députés ou sénateurs), soit à partir d'un projet déposé par le gouvernement. Elle est une disposition prise par une délibération du Parlement par opposition au "règlement" qui est émis par une des autorités administratives auxquelles les lois constitutionnelles ont conféré un pouvoir réglementaire.

²⁰ Kessab A., 2014, « Législation et réglementation culturelle en Algérie », Ed. El Mawred El Thaqafy, Le Caire.

²¹ Loi relative aux activités et au marché du livre.

²² Loi relative à la cinématographie.



A programme funded by the European Union

2007	20	9	14	0	0	43
2006	30	15	5	0	0	50
2005	27	10	19		0	56
2004	4	12	2	0	0	18
2003	5	1	9	1	0	16
2002	4	4	1	0	0	9
TOTAL	297	119	130	1	1	548

Il est à noter que, de seulement 9 textes réglementaires publiés en 2002, ce nombre est passé à 76 textes en 2011 et 2012. L'évolution de ce nombre suit globalement la tendance à la croissance du budget du ministère de la Culture : plus ce budget est important, plus le nombre de textes législatifs et réglementaires l'est aussi. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces textes a été effective et réelle dans ses aspects de gestion et de financement des institutions publiques mais aussi de restrictions des initiatives indépendantes, ce qui a renforcé la stratégie hégémonique du ministère de la Culture.

FINANCEMENT

Le secteur culturel en Algérie est majoritairement financé par l'Etat. Le secteur privé n'y contribue que symboliquement malgré une batterie de mesures fiscales favorisant largement le financement de la culture par ce secteur²³. L'origine de ce paradoxe réside dans la faiblesse de la communication autour de ces mesures, mais surtout dans l'absence d'une culture de sponsoring et de mécénat.

Alors que le budget consacré à la culture était de 64,4 millions de dollars américains en 2003, il est passé à 436,7 millions de dollars en 2015, soit une augmentation de 578% en 12 ans. Le ministère de la Culture en Algérie est devenu ainsi le ministère de la Culture le plus riche d'Afrique et de la région arabe. Cette évolution s'explique par l'augmentation du budget de l'Etat, suite à la flambée du prix du pétrole. A regarder de près, la part du budget de la culture du budget de l'Etat n'a pratiquement pas changé entre 2003 et 2014 (respectivement 0,6% et 0,5%), exception faite des années 2009, 2011 et 2012 où il a atteint le seuil de 1% (voir tableau 07 ci-dessous). Mais cette tendance à la hausse s'est subitement arrêtée en 2016 où le budget de la culture a chuté de 61% par rapport à 2015. Le budget de la culture a poursuivi sa chute pour atteindre 132,7 millions de dollars en 2018.

²³ Kessab A., 2012. « A propos de l'article de M. Nouri Nesrouch sur la loi relative au sponsoring/mécénat dans le secteur culturel en Algérie ». Publié sur le Site de l'Action Culturelle Algérienne (dernière consultation 20.01.2015) : http://www.alger-culture.com/readarticle.php?article_id=550



A programme funded by the European Union

Certes, le budget de la culture reste important en comparaison avec celui des pays de la région, mais il n'en demeure pas moins que la période de faste a été marqué par l'augmentation des coûts fixes, liés notamment aux budgets de fonctionnement des structures publics, y compris la masse salariale, qu'il faudra continuer à financer.

Tableau n°09 : Evolution du budget de la culture en Algérie entre 2006 et 2018²⁴

Année	Budget de la culture selon LF En millions \$	Budget réel de la culture En millions \$	Evolution (n-1)	Budget de l'Etat En millions \$	Part B. Culture du B. Etat
2018	132,73	132,73	-8%	39 882,0	0,3%
2017	145,03	145,03	-14%	41 608,9	0,3%
2016	167,69	167,69	-62%	44 573,5	0,4%
2015 (1)	257,17	436,7	39%	49 583,5	0,9%
2014	313,8	313,8	14%	58 634,5	0,5%
2013	276,3	276	-51%	55 062,3	0,5%
2012 (2)	261,3	561,3	24%	51 228,7	1,1%
2011(3)	311,7	452	48%	37 196,3	1,2%
2010	306,1	306,1	-15%	38 596,7	0,8%
2009 (4)	206,8	360	185%	35 274,8	1,0%
2008	126,3	126,3	-15%	23 684,3	0,5%
2007 (5)	76,5	148	151%	16 892,6	0,9%
2006	58,9	58,9	0%	14 983,3	0,4%

(1) Constantine capitale culturelle du monde Arabe | (2) Cinquantenaire de l'indépendance | (3) Tlemcen capital de la culture islamique 2012 | (4) Festival panafricain d'Alger 2009 | (5) Alger capitale de la culture arabe.

Le budget de la culture détaillé pour l'année 2018 permet d'avoir une idée assez précise sur les postes de dépenses du ministère de la Culture, marqués par la chute drastique du budget global. Ainsi, 77% du budget du ministère de la Culture est destiné à subventionner directement les différentes institutions culturelles publiques, 4,7% est destiné à l'organisation des événements culturels et cinématographiques (festivals surtout) (21,8 % en 2014) et 13,4% sont attribués aux services déconcentrés de l'Etat, plus particulièrement aux directions de la culture. Seulement 0,46% du budget du ministère est destiné aux associations culturelles et artistiques (2,79% en 2014), ce qui marque une contradiction avec le discours officiel (voir tableau n°10 ci-dessous).

Tableau n°10 : Budget détaillé du ministère de la Culture pour l'année 2018²⁵
Services centraux et déconcentrés

²⁴ Kessab A., Benslimane D., 2012, "Etude comparative sur certains aspects des politiques culturelles en Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie" (actualisé en 2014), El Mawred.

²⁵ Journal officiel de la République Algérienne. N° 07 de la 57ème année. 04 février 2018.



A programme funded by the
European Union

	Montants (DZD)	Montants (\$)	%
Personnel - Rémunérations d'activités	397 000 000	3 449 930	2,60%
Personnel - Pensions et allocations	2 515 000	21 855	0,02%
Personnel - Charges sociales	101 540 000	882 383	0,66%
Matériel et fonctionnement des services	72 994 000	634 318	0,48%
Travaux d'entretien	15 000 000	130 350	0,10%
Subventions de fonctionnement et d'activités	8 891 335 000	77 265 701	58,22%
<i>Patrimoine et musées</i>	<i>2 062 135 000</i>	<i>17 919 953</i>	<i>13,50%</i>
<i>Maisons de culture</i>	<i>2 000 000 000</i>	<i>17 380 000</i>	<i>13,10%</i>
<i>Bibliothèques publiques</i>	<i>2 835 000 000</i>	<i>24 636 150</i>	<i>18,56%</i>
<i>Entreprises cinématographiques</i>	<i>160 000 000</i>	<i>1 390 400</i>	<i>1,05%</i>
<i>Structures de formation</i>	<i>1 452 200 000</i>	<i>12 619 618</i>	<i>9,51%</i>
<i>Subventions pour d'autres institutions</i>	<i>382 000 000</i>	<i>3 319 580</i>	<i>2,50%</i>
Diverses dépenses	806 600 000	7 009 354	5,28%
<i>Conférences et rencontres</i>	<i>16 000 000</i>	<i>139 040</i>	<i>0,10%</i>
<i>Organisation des événements culturels et cinématographiques</i>	<i>700 000 000</i>	<i>6 083 000</i>	<i>4,58%</i>
<i>Prix Président de la République "Ali Maachi"</i>	<i>7 200 000</i>	<i>62 568</i>	<i>0,05%</i>
<i>Quote-part - Programme d'appui à la protection du patrimoine</i>	<i>83 400 000</i>	<i>724 746</i>	<i>0,55%</i>
Activités éducatives et culturelles	77 000 000	669 130	0,50%
<i>Bourses - Indemnités de stage - Présalaires</i>	<i>7 000 000</i>	<i>60 830</i>	<i>0,05%</i>
<i>Subventions aux associations culturelles</i>	<i>70 000 000</i>	<i>608 300</i>	<i>0,46%</i>
Action économique — Encouragements et interventions	2 863 008 000	24 879 540	18,75%
<i>Contribution aux activités théâtrales</i>	<i>864 228 000</i>	<i>7 510 141</i>	<i>5,66%</i>
<i>Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés</i>	<i>680 000 000</i>	<i>5 909 200</i>	<i>4,45%</i>
<i>Contribution à l'office national de l'information et de la culture</i>	<i>425 000 000</i>	<i>3 693 250</i>	<i>2,78%</i>
<i>Contributions pour autres organismes publics</i>	<i>893 780 000</i>	<i>7 766 948</i>	<i>5,85%</i>
Moyens des services déconcentrés de l'Etat	2 045 008 000	17 771 120	13,39%
TOTAL	15 272 000 000	132 713 680	100%

4- INSTITUTIONS, ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET INFRASTRUCTURES

INSTITUTIONS ET ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

C'est à travers les institutions culturelles publiques que se déploie en Algérie la stratégie de l'Etat en matière de culture. Elles dominent par conséquent le paysage culturel que ce soit dans le domaine du théâtre (10 théâtres publics), des musées (23 musées publics) ou de la formation artistique (12 écoles et



A programme funded by the
European Union



instituts de formation). Mises sous la tutelle directe du ministère de la Culture et dotées de l'un ou l'autre des statuts EPIC²⁶ ou EPA²⁷, ces institutions culturelles ont une mission d'intérêt général. Leurs directeurs sont nommés par la ministre de la Culture.

La plupart des institutions culturelles publiques souffrent d'une gestion défaillante. Suite à la baisse du budget consacré à la culture, plusieurs mouvements de grève ont été constatés dans certaines structures qui n'arrivent pas à payer leurs employés. Cela se répercute sur la qualité de leurs activités et de leur programmation ainsi que sur leur fréquentation par le public (voir titre 3.7), à l'instar des neuf Théâtre régionaux²⁸ qui sont gérés par le décret n° 07-18 qui précise pourtant que « *le théâtre régional organise et produit des spectacles ou manifestations culturelles et artistiques destinés à un large public et œuvre à la connaissance du patrimoine culturel national et universel par le citoyen* »²⁹.

Les institutions culturelles publiques en Algérie élaborent et mettent en œuvre leurs programmes sans concertation avec le peu d'acteurs de la société civile actifs sur le terrain. Cette situation est due aux mauvais rapports qu'entretient l'Etat avec les acteurs de la société civile. Ainsi, les contraintes auxquelles font face les porteurs d'initiatives culturelles indépendantes sont nombreuses et limitent considérablement le développement du secteur culturel indépendant en Algérie.

La première grande contrainte est liée aux obstacles bureaucratiques au moment de la création d'associations culturelles et artistiques. Et une fois créées, ces associations se retrouvent face au problème de manque de financement : alors que la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations restreint drastiquement le droit d'accéder à des financements étrangers, le ministère de la Culture ne consacre que 0,2% de son budget aux associations culturelles et artistiques.

Selon le ministère de l'intérieur³⁰, 10 061 associations artistiques et culturelles ont été recensées en 2011. Par ailleurs, le dernier rapport statistique du ministère de la Culture (voir le tableau 02 ci-dessous), indique que le nombre des associations culturelles enregistrés en Algérie entre 2010 et 2014 1 589 associations. Il est à noter que beaucoup de ces associations n'ont pas d'activités réelles sur le terrain, surtout à cause du manque de financement et du manque de formation dans la gestion de projets.

²⁶ Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

²⁷ Etablissement Public à caractère Administratif.

²⁸ Kessab, A., 2006, « Gestion des institutions culturelles publiques : le cas des structures théâtrales en Algérie ». Mémoire de Master 2 Recherche, Université Paris III Sorbonne nouvelle.

²⁹ Décret exécutif n° 07-18 du 16 janvier 2007 portant statut des Théâtres régionaux. Journal officiel de la république algérienne.

³⁰ APS (Agence de Presse Officielle), 21/12/2011.



A programme funded by the
European Union

10 061 associations culturelles et artistiques correspondent au taux très faible de 1 association culturelle pour environ 4 000 Algériens. Ce taux s'affaiblit davantage à Alger.

Tableau 03 : Nombre d'associations culturelles par Wilaya (région) entre 2010 et 2014³¹

	2010	2011	2012	2013	2014
Adrar	9	5	7	7	17
Chlef	4	5	6	6	14
Laghouat	9	7	7	6	5
Oum El bouagui	4	4	4	4	3
Batna	9	8	6	10	13
Bejaia	9	7	7	8	23
Biskra	8	6	7	7	14
Béchar	8	8	7	7	9
Blida	4	5	6	7	8
Bouira	5	7	6	7	7
Tamanrasset	9	9	8	7	23
Tbessa	3	2	3	3	3
Tlemcen	6	5	5	4	12
Tiaret	3	4	2	3	6
Tizi-Ouzou	6	9	10	9	31
Alger	16	22	16	19	22
Djelfa	6	6	6	6	8
Jijel	2	2	2	5	3
Sétif	6	3	4	3	7
Saida	1	4	2	2	8
Skikda	5	5	4	6	10
Sidi Bel Abbes	2	3	5	5	9
Annaba	5	5	5	6	10
Guelma	6	6	4	5	12
Constantine	7	7	6	7	17
Média	7	6	6	6	7
Mostaganem	6	4	8	7	8
M'sila	4	5	4	5	8
Mascara	1	6	5	4	11
Ouargla	7	6	6	8	17
Oran	5	4	3	4	5
El-Bayad	5	3	5	5	6
Illizi	9	6	8	7	10
Bordj Bou Arreridj	6	5	4	5	16
Boumerdes	6	4	5	4	5
El Taref	1	2	4	3	3

³¹ Annuaire Statistique 2011-2014 - Ministère de la Culture.



A programme funded by the
European Union

Tindouf	5	4	4	3	4
Tissemessilt	2	4	5	5	10
El Oued	8	6	6	7	9
khenchla	6	6	6	5	26
Souk Ahras	2	5	3	3	5
Tipaza	8	8	10	10	14
Mila	5	4	3	5	8
Ain Defla	6	7	5	5	6
Naâma	3	5	5	5	5
Aïn Timouchent	5	7	6	5	17
Ghardaïa	6	7	3	5	8
Relizane	3	5	2	5	5
Total	268	273	261	280	507

INFRASTRUCTURES

Au départ de la France en 1962, l'Algérie a hérité d'un certain nombre d'infrastructures culturelles à l'instar du Théâtre national Algérien (ancien Opéra d'Alger), le Musée Bardo ou encore quelques 458 salles de cinéma. Beaucoup de ces infrastructures se sont dégradées (surtout les salles de cinéma). Par ailleurs, très peu d'infrastructures culturelles ont été construites après l'indépendance. Le pays reste, globalement, bien doté en matière d'infrastructures artistiques et culturelles par rapport à d'autres pays de la région, cependant, le problème de leur entretien et de leur gestion se pose fréquemment.

En 2017, nous avons recensé environ 500 infrastructures culturelles fonctionnelles³² à travers le pays :

- 23 musées ;
- 10 théâtres ;
- 12 écoles supérieures des beaux-arts, d'art et de musique ;
- Environ 400 bibliothèques publiques ;
- 4 centres à vocation patrimoniale ;
- 47 salles de cinéma ;
- 3 Palais de la culture ;
- 36 Maisons de culture.

La majorité de ces infrastructures se concentre dans la capitale, Alger, et sont directement financées sur le budget du ministère de la Culture.

³² Ce chiffre n'est pas exhaustif, il ne prend par exemple pas en compte le nombre d'écoles d'art et de musique gérés par les collectivités locales.



A programme funded by the European Union

Pour revenir aux salles de cinéma, des 458 salles qui existaient après l'indépendance, il n'en reste aujourd'hui que 318, dont 91 en état de fonctionnement. Mais en réalité, on dénombre seulement 47 salles de cinéma fonctionnelles³³. Le ministère de la Culture gère le plus grand nombre des cinémas opérationnels. Les collectivités locales, qui ne gèrent que rarement les salles de cinéma, les confient à des privés qui les détournent dans la plupart des cas de leur vocation artistique pour des activités qui n'ont aucun lien avec le cinéma.

Tableau n°04 : Etat des lieux des 162 salles de cinéma (chiffres officiels)³⁴

Salles de cinéma	Nombre
Salles de cinéma récupérées par le ministère de la Culture auprès des collectivités locales	47
Salles en restauration	47
Salles de répertoire fonctionnelles	10
Salles de répertoire en restauration	11
Salles opérationnelles au niveau national et appartenant au ministère de la Culture	17
Salles appartenant aux Collectivités locales (projection vidéo)	30

En 2007, l'Etat a créé l'Agence nationale de gestion des réalisations des grands projets culturels (ARPC). Sa mission est de gérer la réalisation des infrastructures culturelles conformément au dossier technique élaboré par le ministère de la Culture et pour élaborer des cahiers des charges et lancer des appels d'offres. Depuis sa création en 2007, l'ARPC gère 9 grands projets, dont un seul a pu voir le jour, à savoir l'Opéra d'Alger, livré en juillet 2016 sur un don chinois. Les autres projets sont à l'arrêt, suite à la baisse du budget consacré à la culture.

4.1 MATRICE DE L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR CULTUREL

Caractéristiques de base des parties prenantes	Intérêts et comment elles sont affectées par le(s) problème(s)	Capacité et motivation pour le changement	Activités possibles pour prendre en compte leurs intérêts

³³ Ali-Yahia M., 2013, Euro Med, Texte d'intervention.
<http://euromedaudiovisuel.net/Files/2013/06/27/1372318200305.pdf>

³⁴ Euromed Audiovisuel, 2014, Projet de collecte de données statistiques sur les marchés cinématographiques et audiovisuels dans 9 pays méditerranéens monographies nationales : 6. Algérie.
<http://euromedaudiovisuel.net/Files/2014/05/27/1401210761199.pdf>



A programme funded by the European Union

<p>Ministère de la Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens financiers importants ; une législation et réglementation très forte ; bureaucratie ; contrôle total du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seul entrepreneur et seul régulateur dans le secteur • Activités culturelles folkloriques • Mauvaise gestion des structures culturelles • Gestion financière peu transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau ministre de la culture en 2015 • Volonté pour impliquer les secteurs indépendant et privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer les discours en action quant à la promotion du secteur privé • Réalisation d'études sur le secteur culturel • Annulation de textes législatifs et réglementaires qui freinent le développement du secteur culturel • Adoption d'une politique culturelle
<p>Secteur culturel indépendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque des ressources financières ; restrictions légales d'activité ; manque de formation (recherche de financement, gestion des projets culturels, réseautage, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de monter des projets culturels et artistiques • Incapacité à s'organiser en réseau • Quasi absence d'actions culturelles indépendantes • Un poids très limité dans la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Une jeunesse sensible à la liberté d'auto organisation • Une jeunesse qui tient au droit à la liberté de création 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de montage de projets • Accroissement des financements • Assouplissement de la loi de création des associations



A programme funded by the European Union

<p>Secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières (crédits, etc.) ; Restrictions administratives (licences d'organisation de spectacle, etc.) ; rentabilité limitée ; rigidité des procédures et règles ; méconnaissance de la législation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières • Investissements limités 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation législative qui favorise l'investissement • Une réglementation législative qui favorise le mécénat et le sponsoring • Marché d'industries culturelles avec de grandes potentialités 	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplir les règles d'entrepreneuriat dans le secteur • Liberté d'entreprendre dans le secteur
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Citoyens (publics) :</i> manque de publics dans les espaces culturels ; non reconnaissance dans les actions culturelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentent rarement les espaces culturels • Tournés vers les produits culturels piratés 	<ul style="list-style-type: none"> • Réel besoin de profiter d'une culturelle adéquate • En majorité un public jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une médiation culturelle efficace • Créer des espaces d'expressions indépendants



A programme funded by the European Union

<p>Ministère de la Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens financiers importants ; une législation et réglementation très forte ; bureaucratie ; contrôle total du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seul entrepreneur et seul régulateur dans le secteur • Activités culturelles folkloriques • Mauvaise gestion des structures culturelles • Gestion financière peu transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau ministre de la culture en 2015 • Volonté pour impliquer les secteurs indépendant et privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer les discours en action quant à la promotion du secteur privé • Réalisation d'études sur le secteur culturel • Annulation de textes législatifs et réglementaires qui freinent le développement du secteur culturel • Adoption d'une politique culturelle
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2 ANALYSE SWOT DU SECTEUR CULTUREL

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget conséquent consacré à la culture (malgré sa baisse en 2016) • Existence de plusieurs infrastructures culturelles • Existence d'un nombre important de créateurs dans toutes les disciplines 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société civile peu active dans le secteur • Faible nombre d'entrepreneur dans le secteur culturel • Grande faiblesse des investissements privés
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité culturelle • Situation géographique stratégique du pays (Afrique, Région Arabe, Méditerranée, etc.). • Population jeune • Volonté pour impliquer le secteur privé 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la baisse du budget consacré à la culture • Restriction par l'Etat de la liberté d'expression artistique et d'action culturelle • Mauvaise gestion des nouvelles infrastructures culturelles
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



A programme funded by the European Union

5- FORMATIONS ET EDUCATION

« Nous voulons une Algérie où l'éducation artistique commence dès le plus jeune âge, une Algérie où les produits culturels et artistiques pénètrent dans chaque salle, dans chaque maison »³⁵. Malgré ces mots du Président Abdelaziz Bouteflika en 2009, l'éducation artistique et culturelle en Algérie demeure un secteur qui reste à développer, car il n'est pas encore considéré comme une priorité³⁶. Assurée principalement par l'Etat à travers les établissements d'éducation nationale et un ensemble d'établissements d'enseignement supérieurs, l'éducation artistique et culturelle n'a fait l'objet d'aucune étude qui permet de connaître le nombre d'enfants ou adultes bénéficiaires, etc. Quelques écoles privées ont ouvert leurs portes aux enfants ses dernières années pour pratiquer une activité artistique, mais leur nombre ne dépasse pas la dizaine à travers le pays.

Au niveau des établissements de l'éducation nationale, des cours de dessin ou de musique sont dispensés. Mais ces cours ne sont pas généralisés, systématiques ni réguliers.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il existe 1 école nationale et 6 écoles régionales des beaux-arts et 5 instituts de musique³⁷ :

Tableau n°05 : Etablissements supérieurs d'enseignement artistique en Algérie

Beaux-arts	Musique
Ecole supérieure des beaux-arts (Alger)	Institut national supérieur de musique (Alger)
Ecole régionale des beaux-arts d'Oran	Institut régional de formation musicale d'Alger
Ecole régionale des beaux-arts de Constantine	Institut régional de formation musicale de Batna
Ecole régionale des beaux-arts d'Azazga	Institut régional de formation musicale de Bouira
Ecole régionale des beaux-arts de Batna	Institut régional de formation musicale d'Oran
Ecole régionale des beaux-arts de Mostaganem	

Il existe par ailleurs l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (ISMAS).

³⁵ Message du Président Abdelaziz Bouteflika aux artistes à la veille de la journée de l'artiste de 2009.

³⁶ Ould Ali, S, 2013, « Algérie: Education artistique, un concept toujours étranger à l'école », La Tribune (19.06.2013).

³⁷ Site du ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz/www



A programme funded by the European Union

Il n'existe pas de programmes spécifiques en matière de renforcement des capacités des acteurs culturels dans le domaine de la gestion et des politiques culturelles, que ce soit pour les cadres du ministère de la Culture et des institutions sous sa tutelle, ou des acteurs culturels indépendants issus de la société civile.

6- PRATIQUES NON PROFESSIONNELLES ET PUBLICS

La problématique des publics en Algérie se pose depuis l'indépendance, même si aucune étude générale des pratiques culturelles et artistiques des Algériens n'a été réalisée. Les seules statistiques existantes sont celles qui concernent la fréquentation des musées et les maisons de culture³⁸. Nous allons donc nous pencher sur ces statistiques, en essayant de tirer les leçons pour les autres disciplines culturelles.

En 1992, le nombre de visiteurs dans les 8 musées nationaux existants à l'époque³⁹ était de 75 893 visiteurs. 20 ans après, et malgré l'augmentation importante du budget consacré au ministère de la Culture en dix ans, ce nombre a baissé car en 2012, les 10 musées nationaux ont totalisé 73 373 visiteurs. En 2014, le nombre de visiteurs des 10 musées nationaux a atteint 134 922 visiteurs.

L'évaluation de la performance des structures muséales est soumise à une contre logique : alors que la culture a bénéficié d'un budget croissant entre 1992 et 2012, le nombre de visiteurs des musées lui, a pratiquement stagné. Cette contre performance est liée d'un côté à la non reconnaissance des citoyens dans les produits et œuvres exposées dans les musées, mais aussi aux défaillances dans la gestion de ces structures, notamment en matière d'attractivité et de communication.

En 2011, les 36 maisons de culture ont totalisé 15 303 adhérents dans les différentes disciplines artistiques, 17 316 en 2012, 13 910 en 2013 et 11 765 en 2014. L'irrégularité dans le nombre d'adhérents, censé suivre une courbe croissante, est liée à l'absence de stratégies d'élargissement des publics au sein de ces établissements.

Tableau n°06 : Les entrées annuelles des musées nationaux entre 2011 et 2014⁴⁰

³⁸ Annuaire Statistique 2001-2010 - Ministère de la Culture.

³⁹ Musée Bardo ; Musée des Beaux-Arts ; Musée des Antiquités ; Musée Arts et Traditions Populaires ; Musée de Cirta ; Musée de Sétif ; Musée Zabana ; Musée Nacer Eddine Dinet.

⁴⁰ Annuaire Statistique 2011-2014 - Ministère de la Culture.



A programme funded by the European Union

	2012	2013	2014
Musée Public National de Sétif	6 228	7 038	8 405
Musée Public National de Cirta	6 195	9 080	7 142
Musée Public National de Tlemcen	4 505	21 501	17 814
Musée Public National Nasreddine Dinet Boussaâda	7 344	4 029	5 049
Musée Public National du Bardo	-	5 253	43 965
Musée Public National de l'Enluminure	7 772	10 724	4 955
Musée Public National d'Ahmed Bey –Constantine	22 122	17 190	18 020
Musée Public National des Arts et des Traditions Populaires	10 517	8 451	7 344
Musée Public National d'Arts et d'Histoires de Tlemcen	4 505	21 501	17 814
Musée Public National des Antiquités	4 185	4 236	4 414
Total visiteurs	73 373	109 003	134 922

Tableau n°07 : Répartition des visiteurs des musées de sites pour les deux années 2012 et 2013⁴¹

	2012	2013
Tipasa	17 359	118 577
Guelma	4 539	5 213
M'sila	11	13
Ténès	643	631
Jijel	4 800	4 001
Chlef	724	956
Tazoult	1 733	1 284
Tébessa	2 549	3 979
Annaba	3 362	4 037
Cherchell	6 558	1 741
Tamenfoust	4 808	4 171
Djemila	43 072	50 669
Musée pour enfants	1 002	1 159
Tlemcen	-	13 618
Total visiteurs	91 160	210 049

Tableau n°08 : Répartition des adhérents des maisons de culture par ateliers durant la période 2011/2014

	Nombre d'adhérents			
	2011	2012	2013	2014
Théâtre	633	598	604	427
Ballet et Danses	661	744	681	352
Beaux-arts	47	52	40	71
Bibliothèque	6 611	7 011	4 620	5 065

⁴¹ Idem.



A programme funded by the European Union

Chants	130	134	193	55
Club littéraire	78	179	136	131
Club Enfants	330	509	482	499
Musique	1 719	2 126	2 357	1 445
Arts plastiques	913	1 059	1164	895
Langues	1 941	2 579	2 506	1 857
Audio-Visuel	327	281	351	380
Photographie	1 280	1 446	172	161
Divers activités	633	598	604	427
Total	15 303	17 316	13 910	11 765

7- DEFIS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DEFIS

Le secteur culturel en Algérie fait face aujourd'hui à de nombreux défis, dont la plupart sont la conséquence de l'hégémonie pratiquée par l'Etat sur le secteur depuis plus de dix ans. Parmi ces défis, l'élargissement des publics et la création d'une vraie industrie culturelle sont, à notre sens, les plus importants.

Concernant l'élargissement des publics, il s'agit avant tout pour les citoyens de se reconnaître dans les expressions artistiques et culturelles présentées dans les espaces officiels, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car, car nous l'avons vu précédemment, ces espaces ne drainent pas grand monde. Cela concerne aussi bien le théâtre que le cinéma ou les arts plastiques et renvoie à la participation des individus et des groupes sociaux à la création, à la diffusion et à la distribution de leurs propres expressions culturelles. Un des enjeux est de favoriser l'accès de tous à ces expressions culturelles, en conformité avec la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle. Il s'agit en effet de créer un secteur culturel indépendant, géré de manière autonome, dans lequel les différents groupes sociaux peuvent s'exprimer librement, dans le cadre d'un appareil administratif et réglementaire qui encourage ces expressions plutôt que de les contraindre.

Pour ce qui est des industries culturelles, deux obstacles majeurs constituent, à notre sens, un frein à son développement :

1. Le facteur économique : depuis plusieurs décennies, l'Algérie fonctionne selon un système économique à base de rente (revenus issus des ressources naturelles, gaz et pétrole surtout). L'accumulation de la rente et sa distribution constitue de ce fait l'activité économique



A programme funded by the
European Union

principale du pays –si on peut la considérer comme telle– ce qui rend factice l'objectif principal des économies de marché, à savoir produire un surplus accumulable par la production et le rapport salarial. Ainsi, la rente est-elle un surplus d'origine extérieure au système productif qu'elle intoxique plutôt qu'elle ne dynamise de ses effets (re)distributifs⁴². De ce fait, sur le plan macroéconomique, le système à base de rente, par son incapacité à maîtriser un principe fondamental de l'économie de marché qui est de générer du profit, est en soi un frein à la production. Comme l'ensemble des composantes des autres secteurs d'activité, les industries culturelles sont victimes de cette logique rentière. Leur développement, et par conséquent les surplus qu'elles peuvent générer, ne sont pas une priorité. Ainsi, la priorité aujourd'hui pour un éditeur par exemple (un secteur qui profite de subventions très importantes), n'est pas de publier des livres de qualité pour les vendre sur le marché et ainsi générer des profits. Sa priorité est d'avoir une subvention du ministère de la Culture qu'il considère comme un droit dans le cadre de cette logique de distribution de la rente. Une grande partie des livres édités jusqu'ici dans le cadre des grandes manifestations culturelles sont souvent des mémoires de master que les éditeurs vont directement chercher dans les bibliothèques universitaires, pour les présenter ensuite au ministère selon les besoins en « thème » de la manifestation en question. Ces publications sont souvent détruites quelques jours après leur publication sans qu'elles puissent arriver aux lecteurs car il n'existe pas de circuit de distribution.

2. Le facteur politique, à travers la restriction de la liberté d'entrepreneuriat culturel : depuis l'indépendance de l'Algérie, l'entrepreneuriat dans le secteur culturel a constitué une vraie phobie pour les autorités qui l'ont toujours regardé d'un mauvais œil et ont tenté par tous les moyens de limiter son essor. Les secteurs culturels indépendant et privé sont de ce fait souvent montrés du doigt en utilisant des arguments variés et divers, allant de la lutte contre le capitalisme aux dangers des productions qu'ils génèrent sur les composantes identitaires de la nation, etc. Mais cette tendance s'est particulièrement accentuée depuis le début des années 2000. Plusieurs mécanismes ont été instaurés dans ce sens pour contrôler la production cinématographique, l'édition, ou encore le spectacle vivant. Ainsi, les livres et les scénarios sont soumis à des comités de lecture (dont on ignore les noms des membres, le mode de fonctionnement, etc.), et les organisateurs de spectacle doivent avoir une « licence de promoteur de spectacle ». Seules 28 licences ont été octroyées jusqu'ici pour des personnes souvent très proches du ministère. On peut aussi citer l'exemple du sponsoring où, pour qu'elle puisse bénéficier des avantages fiscaux dans le cas d'un sponsoring, une entreprise doit faire au préalable

⁴² Amarouche, A., 2004, Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie, Thèse de doctorat en Sciences économiques, Lyon II.



A programme funded by the
European Union



une demande au ministère de la Culture. Celui-ci, après vérification de l'activité que l'entreprise veut sponsoriser, donne (ou pas) son accord pour que cette entreprise puisse bénéficier de cet avantage fiscal.

CONCLUSIONS AND RECOMMANDATIONS

Sortie d'une guerre civile qui a duré dix ans (1990-2000) et qui a profondément bouleversé la structure de la société, l'Algérie a mis, ces dernières années, des moyens financiers importants pour bâtir un secteur culturel fort, capable de renforcer la cohésion sociale⁴³ et de contribuer au développement humain, social et économique du pays.

Mais imprégné par les réflexes de la politique culturelle coloniale et de l'économie dirigée, le mode de gouvernance choisi pour gérer le secteur culturel depuis 2000 s'est avéré contre-productif : atteintes à la liberté d'expression artistique, atteintes à la liberté d'entrepreneuriat culturel, folklorisation..., sont autant d'aspects qui marquent et caractérisent le secteur culturel en Algérie aujourd'hui. Cette situation demeure malgré la chute du budget du ministère de la Culture, qui a été accompagné par une volonté, du moins dans le discours, d'ouvrir le secteur culturel aux entrepreneurs privés et aux acteurs indépendants. Le défi est donc aujourd'hui celui de transformer les paroles en actes. Pour ce faire, un chantier de réformes doit être engagé. Ce chantier doit inclure la révision, voire l'abrogation, de certains textes réglementaires et législatifs qui constituent un vrai frein au développement du secteur culturel, mais également la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions prioritaires, essentiellement :

Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Rédiger une politique culturelle claire, en concertation avec la société civile et approuvée par le gouvernement : dans le but de fixer les objectifs et les moyens pour atteindre des cibles précises, et dans laquelle le ministère de la Culture joue uniquement le rôle de régulateur et non pas d'entrepreneur.
2. Revoir la législation et la réglementation culturelles : en procédant à la révision des textes qui restreignent le développement du secteur privé et

⁴³ « Le vide laissé par le déficit culturel a vite été comblé par une vision réductrice et vindicative de la religion qui n'a pas tardé à être exploitée dans le cadre de stratégies violentes visant à l'accaparement du pouvoir et qui allèrent en Algérie jusqu'à leur plus extrême manifestation durant la « Décennie noire ». Les intellectuels animant la vie culturelle du pays furent une cible privilégiée de ce terrorisme sans foi ni loi. ». Abdelaziz Bouteflika. Discours. Alger, Capitale de la Culture Arabe, 2007.



A programme funded by the
European Union



- du secteur indépendant, et procéder à l'abrogation des lois relatives au cinéma et au livre.
3. Libérer les institutions culturelles d'une tutelle trop rigide du ministère de la Culture : concevoir des nouveaux statuts pour ces institutions pour les doter d'une plus grande autonomie effective morale et financière.
 4. Renforcer la médiation et la communication culturelle : au sein des institutions culturelles et dans les établissements scolaires, dans le but de capter les publics.
 5. Créer des formations académiques dans les métiers des arts et de la culture : dans le but de former des managers culturels, des médiateurs culturels, des administrateurs culturels, etc.
 6. Encourager, effectivement, les investissements privés dans le secteur culturel : en assouplissant notamment les conditions d'obtention de la licence de promoteur de spectacle, de réduire les subventions dans le secteur de l'édition...
 7. Impliquer le secteur privé dans le financement de la culture en renforçant notamment les dispositifs d'exonération fiscale et en communiquant autour des mesures prises.
 8. Assouplir les conditions de création d'association artistique et culturelle : mais pour cela il faut passer par la modification de la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.
 9. Augmenter le budget consacré au secteur culturel indépendant (société civile) : le faire passer de 0,2% du budget global du ministère de la Culture à un minimum de 5% dans un premier temps.
 10. Renforcer les capacités du secteur culturel indépendant : à travers des ateliers de formations en gestion des projets culturels, de recherche de financement, etc.